

MAIRIE DE COURQUETAINE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 MARS 2018

PRÉSENTS (8) : Madame LUCZAK Daisy - M. BOCQUILLON Gilles - M. VALENTIN Yann - M. METIVIER Jean-Michel - Madame JACQUET Angélique - Madame FOURNIER Annick - Madame BRAMS Marie-José - M. OMNES Jean-Claude.

ABSENTE REPRÉSENTÉE (1) : Madame CHARMOY Corinne (Pouvoir à M. VALENTIN Yann)

ABSENTE EXCUSÉE (1) : Madame BERONIE Emeline

*_**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 9 voix POUR,

1. - **APPROUVE** l'ordre du jour
2. - **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 janvier 2018
3. - **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public 2018-2022 proposé par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention constitutive ;
- **DÉCIDE** de choisir la « formule B », sans investissement annuel pour la rénovation ou la reconstruction du patrimoine (mise en sécurité et en conformité des installations) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires pour la réalisation des prestations de services et de travaux seront inscrits chaque année au chapitre 11 du Budget Primitif de la Commune.

Le Conseil Municipal

- **EST INFORMÉ** du maintien de la classe dont la fermeture avait été annoncée au sein du RPI à la rentrée 2018 ;
- **PREND NOTE** du remplacement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (ex CLIC) par les Pôles Autonomie Territoriaux. Une présentation du P.A.T. de Coulommiers auquel est rattachée la Commune de Courquetaine, sera faite prochainement auprès de Madame Angélique Jacquet qui insèrera un article à ce sujet dans le prochain Courquetainois ;
- **SOUHAITE** que Madame le Maire prenne un arrêté exigeant le déneigement des trottoirs par les riverains, propriétaires ou locataires. Cette mesure sera accompagnée de la mise à disposition de sel de déneigement pour les administrés.
- **CONFIRME** la prochaine date de réunion du Conseil Municipal fixée au 29 mars 2018 à 20 h.

Monsieur Yann Valentin est pressenti pour être DPO (Data Protection Officer) ou Délégué à la Protection des données, le règlement européen pour la protection des données personnelles entrant en vigueur le 25 mai 2018.



Le Maire,

Daisy LUCZAK